

Compte-Rendu de la CCP PNT CETE - SETRA du 16 mars 2017

Personnels CETE.....	2
Personnels SETRA.....	3
Recours	3
Bilan de gestion et Grilles de salaires au 1 ^{er} février 2017.....	3
Contacts.....	4

DÉCLARATION LIMINAIRE

Madame la présidente de la CCP,
Les représentants du personnel réitèrent officiellement la demande de disposer d'UNE promotion supplémentaire en catégorie A pour les PNT CETE, soit 2 promotions au lieu de 1 proposée par l'Administration.

Lors de la pré-CCP Madame Trombert nous a opposé la limitation du nombre de promotions à 1% de l'effectif du corps d'accueil.

Nous estimons que cette limitation n'est pas à l'ordre du jour pour 2017 : le **plan de requalification** des B en A au sein du ministère permet à 5 fois plus d'agents d'être promus cette année (90 contre 19 en 2015 sur la liste d'aptitude).

Sinon, nous constaterons qu'une fois encore les PNT CETE/SETRA sont exclus d'une mesure catégorielle.

Le bilan sur la période 1973-2013 montre qu'une seule mesure catégorielle, les accords Durafour, a été mis en œuvre pour les personnels PNT qui alors bénéficié d'un rattrapage sur le pouvoir d'achat de 5 %. Mais au final, sur cette période, la perte de pouvoir d'achat pour les agents PNT est de plus de 20%.

Réponse de la présidente de la CCP

L'administration est restée sur ses positions en justifiant que le plan de requalification ne bénéficie pas à l'ensemble des corps de la fonction publique et qu'il convient de relativiser avec le ratio entre le nombre d'agents à promouvoir sur les corps concernés par ce plan de requalification et le nombre d'agents PNT CETE. L'administration n'accordera donc qu'une unique promotion de la catégorie B en A.

Rappel sur l'organisation de la CCP :

La CCP compétente à l'égard des agents recrutés ou régis par le règlement du 14 mai 1973 et les personnels régis par le règlement du 7 septembre 2006 au titre de l'année 2017 regroupe tous les personnels PNT CETE et PNT SETRA de l'ensemble des services du Ministère (AC, services déconcentrés, Établissements Publics).

Elle est composée du côté des représentants du personnel de 3 titulaires et 3 suppléants.

CCP 2017

Une réunion d'harmonisation s'est tenue le 2 mars 2017.

Le procès verbal de la CCP du 7 avril 2016 a été approuvé à l'unanimité par tous les participants.

Personnels CETE

Le nombre de points disponibles pour cette CCP est de :

- 733 points qui correspond à un GVT moyen de 0,88 %

- 762 points qui correspond à un GVT maxi de 0,91 %

Les promotions.

Au niveau du changement de classe, les possibilités retenues sont :

Dans la catégorie A :

- 1 promotion d'assistant A à B,
- 1 promotion d'assistant B à C,
- 1 promotion d'assistant C à D.

Dans la catégorie B :

- aucune promotion de TSC en TSD,
- pas de proposition par les services pour une promotion de TSB à TSC,
- pas de proposition par les services pour une promotion de TE en TSA,

Changement de catégorie Fonction Publique :

- 1 promotion de la catégorie B à la catégorie A.

Liste des A+

- 1 agent inscrit sur la liste d'aptitude des postes A+

Les avancements de points indiciaires.

Cela concerne la classe D :

- 3 avancements dans le grade Assistant D sur les 3 propositions,
- 6 avancements dans le grade TS D sur les 7 propositions.

Les avancements d'échelon.

Concernant les gains inférieurs suite à promotion :

- 3 avancements sur les 3 propositions.

MEEM - MLHD / Permanence SNP2E-FO

Arche de la Défense – Colline sud – Plot I – 30, passage de l'Arche 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04
Téléphone : 01 40 81 24 20

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Intranet : <http://intra.snp2e-fo.syndicat.rie.min-e2.fr/>

Propositions à 3 ans et plus :

- 7 avancements sur les 7 propositions.
-

Propositions à 2 ans et 6 mois :

- 5 avancements à 2 ans et 6 mois, et
- 2 avancements à 3 ans (au lieu de 2 ans et 6 mois) sur les 9 propositions.
-

Propositions à 2 ans :

- aucun avancement à 2 ans, et
- 4 avancements à 2 ans et 6 mois (au lieu de 2 ans) sur les 6 propositions.

Le nombre de points utilisés en 2017 est de 753 soit un GVT de 0,90 %.

Personnels SETRA

- pas de proposition par les services pour une promotion.
- 3 agents ont bénéficié d'un avis très favorable pour un avancement accéléré
- 5 agents ont bénéficié d'une proposition pour un changement d'échelon

Le SNP2E-FO a informé individuellement chaque agent concerné par une promotion ou un avancement d'échelon.

Tous ces résultats doivent être confirmés par le compte rendu officiel de la cellule de gestion des PNT SG/DRH/MGS/MGS3.

Recours

Un recours pour refus d'une demande de télétravail au Cerema a été examiné.

A la lecture de la réponse de la DRH du Cerema, l'administration a instruit le dossier et maintient sa position au motif que le Chef de service décide de la déclinaison des règles de gestion applicables à l'ensemble de ses services afin de mettre en place un règlement équitable pour tous.

Le représentant du Cerema précise que le télétravail fera l'objet d'un examen lors du prochain comité technique de l'établissement le 23 mars prochain avec la présentation d'un calendrier et des modalités d'applications pour une mise en œuvre annoncée en septembre 2017.

La présidente de la CCP invite l'agent à renouveler sa demande dès que la mise en œuvre du dispositif télétravail sera décliné au sein du Cerema.

BILAN DE GESTION ET GRILLES DE SALAIRES

Le bilan de gestion en date de Mars 2017 est disponible en téléchargement sur intranet en cliquant [ICI](#)

Retrouvez les grilles de salaires au 1^{er} février 2017 en cliquant [ICI](#)

MEEM - MLHD / Permanence SNP2E-FO

Arche de la Défense – Colline sud – Plot I – 30, passage de l'Arche 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04
Téléphone : 01 40 81 24 20

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Intranet : <http://intra.snp2e-fo.syndicat.rie.min-e2.fr/>

CONTACTS

Élus en CAP

[François ARAQUE](#) – DGAC/SNIA

☎ 01 44 64 32 65

[Philippe LE GUILLOU](#) – SG/DICOM

☎ 01 40 81 76 98

[Syndicat National](#)

☎ 01 40 81 24 20

✂

BULLETIN D'ADHÉSION

Désormais, la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt en lieu et place de la réduction d'impôt sur les cotisations. Ainsi, tous les salariés, même non imposables, bénéficient de ce crédit d'impôt pour les cotisations syndicales à hauteur de 66%. Alors, n'hésitez plus !

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIÈRE !

Je souhaite adhérer au SNP2E Force Ouvrière :

NOM :

PRÉNOM :

GRADE :

INM :

SERVICE :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

DATE et SIGNATURE :

Bulletin à retourner à l'adresse ci dessous

MEEM - MLHD / Permanence SNP2E-FO

Arche de la Défense – Colline sud – Plot I – 30, passage de l'Arche 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04
Téléphone : 01 40 81 24 20

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Intranet : <http://intra.snp2e-fo.syndicat.rie.min-e2.fr/>